

Objet de l'option : Cette option permet, en complément d'une garantie obsèques RéuniDécès (Solidarité ou Solidarité Plus) la prise en charge, dans la limite de 3 000 €, des frais funéraires et du transport d'un assuré décédé en métropole pour être inhumé à La Réunion, sur présentation de factures acquittées conformes à la réglementation funéraire.

Conditions d'éligibilité : L'option est accessible uniquement aux membres ayant souscrit une garantie obsèques RéuniDécès (Solidarité ou Solidarité Plus) et n'ayant pas atteint leur 66e anniversaire. Elle couvre le transport du corps, le cercueil réglementaire, les formalités administratives, et le transport terrestre et aérien.

Effet et durée : La souscription est annuelle, valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle prend effet après un délai de stage de 6 mois (moins de 40 ans) ou 8 mois (40 ans et plus). Aucun remboursement n'est prévu si le décès survient avant la fin du délai de stage.

Montant et prestations prises en charge :

Forfait maximal : 3 000 € TTC.

- Prestations prises en charge : formalités, soins, cercueil hermétique, transport terrestre et aérien.

Cotisation :

Cotisation annuelle individuelle ou familiale. A régler avant la date d'échéance fixée. Valable uniquement après encaissement effectif par la comptabilité de la Mutuelle. Non remboursable.

Exclusion et limitation : Aucune indemnité ne sera versée en cas de non-respect des conditions de souscription, de délai de stage non purgé, ou si les documents requis ne sont pas fournis. Les frais particuliers non mentionnés au règlement mutualiste demeurent à la charge de la famille.

Rappel réglementaire

Prestations assurées uniquement par des opérateurs funéraires agréés, choisis par l'adhérent. Cette option ne constitue pas une prestation contractuelle autonome, mais un complément solidaire.

*RM: Règlement Mutualiste

Principales caractéristiques :

- Garantie individuelle ou familiale.
- Garantie annuelle sans tacite reconduction.
- Limite d'âge de 50 ans.

Réclamation, médiation et informations : Pour toute réclamation, le membre participant, l'ayant droit et plus largement, toute personne intéressée peut saisir le service réclamations de RéuniSolidarité en s'adressant par lettre au : 47 rue Luc Lorion 97410 ST PIERRE à l'adresse du siège de la mutuelle ou bien par mail, avec pour l'objet « Réclamation » à l'adresse électronique : reclamation@reunisolidarite.com. Ce service accusera réception de la réclamation et tiendra son auteur informé du traitement de cette dernière dans le respect des bonnes pratiques recommandées par l'ACPR en matière de traitement des réclamations (Art.7.2 RM*). La procédure de médiation est ouverte aux seuls adhérents, ayants-droits de RéuniSolidarité et s'effectue après épuisement obligatoire de la voie de recours amiable interne. Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit s'effectuer uniquement en langue française par courrier, à l'adresse suivante : AME CONSO, 11 place Dauphine 75001 PARIS – ou via le site internet: www.mediationconso-ame.com (Art.7.3 RM*).

La charte Réclamation et Médiation fixe le cadre des dispositifs ouverts pour la protection des adhérents.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – <https://acpr.banque-france.fr/> - 4 Place de Budapest – CS92459 – 75436 PARIS CEDEX 09 - +(33)01 49 95 40 00) Délai de prescription de 2 ans (Art.9 du RM*).

Protection des données : Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par RéuniSolidarité (47 Rue Luc Lorion 97410 ST PIERRE). Elles ont pour finalité : la gestion des droits des adhérents, la liquidation des prestations, et la prospection mutualiste pour les années suivantes, y compris auprès de leurs proches.

Le traitement repose sur les bases légales suivantes : votre adhésion et votre consentement. Les données collectées sont transmises uniquement aux destinataires habilités suivants : les sociétés de pompes funèbres intervenant dans le cadre du contrat, les notaires dans le cadre d'une succession et le centre d'appels du groupe RéuniSolidarité, situé à l'île Maurice. Les données sont conservées pendant 10 ans, conformément aux obligations comptables. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez des droits suivants : accès à vos données, rectification ou effacement, limitation ou opposition au traitement, retrait du consentement, notamment pour la digitalisation de la relation. Pour en savoir plus sur vos droits, vous pouvez consulter : www.cnil.fr. Pour toute demande ou réclamation, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@reuni-g.com (en précisant l'objet « Données »).